

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEC

Cafétéria du Collège Calvin – Lundi 13 octobre 2014

Membres du comité présents : Jean-François Jenni (président sortant), Leyla Weibel-Hakim (trésorière sortante), Chrystèle Schoenlaub, Christine Soulié, Chantal Thévenoz.

Membres observateurs présents: Jean-Marie Borel; Delphine Mc Adams ; Nathalie Canet ; Caroline Vinzio

Vérificatrice des comptes présente : Valérie Staehli

Vérificateur des comptes excusé : Yves Dubois-Pèlerin

Nombre total de présents: 18

Invités : Association Stop-Suicide

### 1. Bienvenue

par Jean-François Jenni (président)

### 2. Présentation de l'Association Stop-Suicide

Fondée par des jeunes en 2000 pour lutter contre le suicide des jeunes.

Actions sur le terrain

Travaille sur les facteurs de protection (améliorer la prévention)

Intervient dans toutes sortes d'institutions ou de lieux encadrant des jeunes: maisons de quartier et centres de loisirs, foyers, séances de catéchisme, groupes de rencontre pour les jeunes homosexuels, centres de détention pour mineurs, programmes de transition et d'insertion professionnelle, etc.

Elle peut également être présente dans les manifestations destinées aux jeunes sous la forme de stands de prévention: festivals, fêtes communales, soirées, etc.

Intervient très peu dans les classes, car les directions de collège craignent un effet anxiogène, et seulement sur demande de la direction. Elèves, parents, enseignants, directeurs d'école, infirmiers, assistants sociaux ou psychologues scolaire peuvent la contacter pour imaginer une action de prévention en milieu scolaire.

Ex : intervenu à Jean Piaget sur une initiative du Groupe Santé de l'ECG. Sont intervenue 2x auprès de classes de 2<sup>e</sup> année, lesquelles sont allé dans les classes de 1<sup>ere</sup> année.

Contactez l'association par e-mail à partir de son site (<http://www.stopsuicide.ch>) ou par téléphone au 022 320 55 67

Action de campagne

Campagne d'affichettes « Je tiens à toi »

Bande dessinée, disponibles dans les centre de documentation des collèges et sur le site : <http://bd-les-autres.stopsuicide.ch>

### Chiffres

Nombre de décès par suicide en Suisse : 130 jeunes par an

Tentatives de suicides : 15x> au nombre de suicides « réussis »

Tendances suicidaires plus fréquentes chez les apprentis que chez les collégiens ; élevé chez jeunes homosexuels.

### Que faire si un jeune confie à ses amis des idées suicidaires ?

L'association ne répond pas à des demandes individuelles.

Encourager le jeune à approcher Ciao.ch ([www.ciao.ch](http://www.ciao.ch)); HelpAdoLine (+41 22 372 42 42) ; La main tendue (jeunes : 147 – [www.147.ch](http://www.147.ch)) ou La main Tendue (adultes : 143 – [www.143.ch](http://www.143.ch)), etc.

### **Signes extérieurs d'un risque suicidaire chez un jeune**

Signes non spécifiques de mal-être, par exemple : isolement social, renfermement sur soi ; fugues répétées ; consommations récurrentes de produits, agressivité.

**Idée fausse** : les jeunes qui parleraient de leurs idées suicidaires seraient moins à risque que les suicidants qui n'en parlent pas. C'est faux, ces deux variables ne sont pas corrélées.

### **Comment un jeune peut-il au mieux réagir auprès d'un ami qui va mal ?**

Ne pas laisser le jeune enfermé, lui manifester son intérêt, de la façon qui nous convient (proposer de sortir ensemble, inviter chez soi, inviter à parler, etc)

## **3. Bilan 2012-2013**

*par Jean-François Jenni*

- intervention auprès de l'Association des élèves du Collège Calvin (AECC) lors de la publication du 2ème numéro du journal étudiant La Chouette, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2013. Les sanctions contre les auteurs d'article considérés comme injurieux ont été réduites par la direction du collège.
- remplacement du piano de la cafétéria à disposition des étudiants
- financement du prix du meilleur maturant en Art
- parrainage de l'apéritif à la distribution des prix de maturité
- réunions de la FAPPO avec le DIP
- discussions avec la Directrice du Collège sur plusieurs demandes de l'APECC. Certains demandes restent en suspens (notamment le rétablissement de réunions parents-enseignants en début d'année au Collège Calvin au niveau des 3ème et 4ème année, qui n'a pas été accepté. La publication des adresses mail des professeurs n'a pas non plus été acceptée.

## **4. Présentation des comptes de trésorerie et du rapport des vérificateurs**

Leyla Weibel-Hakim, trésorière sortante, déclare la situation financière saine, avec 11'984,00 chf en compte au 31-8-2014. Le nombre de membres est stable (125). Le montant des cotisations a atteint cette année 4015,00 chf.

Le bilan de cette année est négatif, avec une perte de 1291,50 chf due à l'achat du nouveau piano de la cafétéria (cofinancé à hauteur de 2'930,00 chf par l'APECC et de 2'000,00 chf par l'Association des anciens élèves de du collège Calvin).

La vérificatrice des comptes Valérie Staehli déclare que les comptes de bilan et d'exploitation ont été vérifiés au 31.8.2014 et propose à l'AG de les approuver.

## **5. Approbation des comptes de trésorerie et du rapport des vérificateurs ; élection de la trésorière et des vérificateurs**

Pascal Archimi est élu trésorier.

Valérie Staehli est reconduite comme vérificatrice et Leyla Weibel-Hakim est élue comme nouvelle vérificatrice.

## **6. Election du président et des nouveaux membres du comité**

Présidence : Chantal Thévenoz Burnand est élue ([cthevenoz@bluewin.ch](mailto:cthevenoz@bluewin.ch))

Membre : Doina Iordache, Pascal Archimi, Sophie Blommé sont élus. Chrystèle Schoenlaub, Christine Soulié et Caroline Vinzio sont réélus.

Membres observateurs : Charles Pictet est élu. Nathalie Canet et Delphine McAAdams sont réélus.

Sabine Estier Thévenoz, absente, n'est pas réélue membre du comité.

## **7. Divers**

### **7. 1. Montant des cotisations**

Valérie Staehli informe que certains membres paient pour leur cotisation à l'APEC des montants différents de 30 chf. Ces montants différents sont, en moyenne, supérieurs aux 30 chf demandés par l'association.

L'AG décide de ne pas indiquer le montant de 30 chf sur le bulletin de versement pour laisser aux membres la liberté de cotiser davantage.

### **7. 2. Mesures de restriction**

Chrystèle Schoenlaub, qui représente l'APECC à la FAPPO (Fédération des associations de parents du post-obligatoire) annonce que celle-ci rencontrera demain, mardi 14 octobre, Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du DIP, à propos du problème de la nouvelle réglementation sur l'obtention de la maturité (1 seul redoublement ou 1 seule dérogation sur les 4 années du Collège ; total de 16 obligatoire à partir de la 2<sup>ème</sup> année ; délais du 31 janvier ramené au 30 septembre pour arrêter la 1<sup>ère</sup> année sans que celle-ci ne compte dans la cursus).

La FAPPO proteste contre la manière dont c'était expliqué aux parents. Les doublements et les dérogations sont limités à 1x/4 ans. A Calvin 45 élèves ont déjà doublé une fois donc sont concernés. Sur pression des APED (motivée par le principe de non-rétroactivité) le DIP a suspendu ces nouvelles mesures pour les élèves actuellement en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Mais les élèves actuellement en 1<sup>ère</sup> y sont soumis, bien que les nouvelles mesures n'étaient pas connues au moment de leur inscription.

Le délai du 30 janvier pour arrêter la 1<sup>ère</sup> année sans que celle-ci soit comptée comme redoublée par la suite a été ramené au 30 septembre.

Après sa rencontre avec la présidente du DIP, la FAPPO publiera un argumentaire.

Cet argumentaire sera publié sur le site de l'APECC.

La Fappo proteste aussi contre le total de 16 (total des moyennes annuelles des 4 branches : français, maths, allemand+première langue étrangère, option spécifique) désormais obligatoire à partir de la 2<sup>ème</sup> année (alors qu'il n'était obligatoire qu'en 4<sup>ème</sup> année).

Jean-Marie Borel explique que Mme Emery-Torracinta est personnellement convaincue de la pertinence de cette réforme.

La rétroactivité devrait être contestée aussi pour les 1<sup>ère</sup> année (n'étaient pas informés au moment de l'inscription).

Ce qui gêne les professeurs, qui sont très majoritairement opposés, c'est que tous ces changements entre en vigueur simultanément. Les prof sont favorables à des durcissement progressifs.

La manière la plus efficace de s'opposer serait une pétition conjointe des parents d'élèves, élèves et professeurs.

L'Association des Maîtres du collège De Saussure rejette en bloc

L'Union du Corps enseignant du PO est opposée.

Seuls 2% des maturants prennent 6 ans pour passer leur maturité.

Les élèves en apprentissage coûtent plus cher qu'un collégien. Les élèves de ECG coûtent moins cher.

Le 13 novembre la FAPPO rencontrera l'Union du corps enseignant

Delphine McAdams pense que ce durcissement est antidémocratique car les enfants de familles riches continueront dans le privé.

Chrystèle Schoenlaub annonce qu'une manifestation pour lutter contre ce durcissement sera organisée le 29 octobre, soutenue par la FAPPO.

L'Assemblée générale vote sur deux points :

1. Elle est favorable (à l'unanimité de 15 votants sur les 15 présents au moment du vote) à la publication sur son site de l'argumentaire de la FAPPO à propos des nouvelles mesures restreignant l'accès à la maturité.
2. Elle est favorable (à l'unanimité de 15 votants sur 15 présents) à la publication sur son site de l'annonce de la manifestation du 29 octobre.

Le comité se chargera de poster ces informations dès leur publication par la FAPPO.

**7. 3. Suppression du CESEL**

Plusieurs personnes présentent protestent contre la suppression du Centre l'échanges linguistiques (CESEL).

**7.4. Projet de fusion de l'Association des parents de Candolle avec l'APECC**

Yasmine Ciucchi (APE de Candolle) explique que cette fusion serait utile du fait que les élèves de Candolle viennent dans ces locaux, qu'ils ont des profs en commun et que beaucoup de parents ont des enfants dans les deux collèges.

Pascal Archimi (trésorier de l'APE Candolle et nouveau trésorier de l'APECC) pose des questions sur les problèmes soulevés, notamment, par les changements de statuts. Il dit que l'association n'a pas eu d'entrée financière en 2013-14 car les bulletins de versements n'ont pas été envoyés, mais que cette année les cotisations commencent à rentrer. Le nombre de cotisant en 2012-13 atteignait environ 100 membres.

L'AG décide d'inviter les représentants de l'APE Candolle ([y.ciucchi@gmail.com](mailto:y.ciucchi@gmail.com)) lors de son prochain comité. Yasmine Ciucchi apportera une liste de points sur lesquels l'APE Candolle a besoin de soutien.

**Dates de réunion du comité :**

Il est décidé que le comité se réunira désormais le mardi à 19h30, pour permettre à Jean-Marie Borel de participer comme membre actif.

\* \* \*

Chantal Thévenoz Burnand  
Genève, le 20 octobre 2014